

La Ville de Bellerive a mis en place depuis le 16 mars 2020 des dispositions pratiques afin de limiter la propagation du Virus COVID-19 et a organisé un plan de continuité de ses services publics sur le principe de la solidarité municipale. Une cellule de crise réunie chaque jour en Mairie rend compte des dispositions mises en place au vu de l'évolution de la situation.

Retrouvez le dispositif à destination des aînés et des personnes fragilisées.

Protéger les personnes âgées, isolées et handicapées

De nombreuses mesures ont été prises pour prévenir, freiner et lutter contre l'épidémie de coronavirus, notamment auprès des personnes âgées, fragilisées et en situation de handicap.

Suspension des visites dans les Ehpad et maisons de retraite.

Les clubs et associations de loisirs sont fermés.

D'autres initiatives pour garder le lien avec nos aînés, tout en observant une mise à distance physique voient le jour.

Mobilisation de l'équipe du CCAS de Bellerive

• Veille active auprès des personnes isolées et fragilisées

Les personnes inscrites à Fil d'Ariane ou sur la liste 2019 du Plan Canicule sont contactées régulièrement par le personnel du Centre communal d'Action Sociale. Près de 130 personnes sont concernées. Le CCAS est là pour répondre à des inquiétudes, à des besoins ou tout simplement prendre de vos nouvelles.

Vos repas à domicile

Le service du portage des repas à domicile est maintenu. Pour les nouvelles familles qui souhaiteraient en bénéficier, les inscriptions sont toujours possibles et plus que jamais.

Signalement des personnes en difficulté

Les professionnels de santé peuvent signaler aux services du CCAS des besoins concrets relatifs aux prestations de soins à domicile, aux livraisons de courses ou de repas, à l'accompagnement de patients isolés pour répondre à leurs inquiétudes.

Contact CCAS au 04 70 58 48 80 ou par mail: ccas@ville-bellerive.com

Mobilisation des services de l'ADPA (Aide à Domicile des Personnes Agées)

L'ADPA se mobilise et poursuit les actes indispensables à la vie : se lever, se coucher, l'aide à toilette et le portage des repas. Seuls les travaux de ménages ont été stoppés sur recommandations du Conseil Départemental, car jugés non indispensables.

Une nouvelle réorganisation a ainsi été mise en place au sein de l'ADPA pour accompagner au plus près les bénéficiaires, en compensation des heures de ménage non effectués. Deux nouveaux services sont proposés :

- un portage de course à domicile
- une veille active téléphonique pour les bénéficiaires et non inscrits à la veille active du CCAS

Astreinte téléphonique et renseignements au 06 03 58 48 43.

Mobilisation des services municipaux et de l'épicerie solidaire



Afin d'assurer dans de meilleures conditions sanitaires le service des Cabas Solidaires, la mairie de Bellerive apporte une aide logistique à l'association « l'épicerie solidaire » avec la mise à disposition de deux agents municipaux et l'ouverture d'un local plus grand au COSEC. La distribution des colis alimentaires reprendra jeudi 26 mars au COSEC de 9h à 11h45.

Pour les nouveaux bénéficiaires, les prochaines commandes seront possibles sous réserve des stocks de la banque alimentaire. Seuls les cabas à 3.50 € (10 articles) seront traités. Les conditions de ressources (personne seule : 903 € mensuels | couple : 1 402 € mensuels).

Contact CCAS au 04 70 58 48 80 ou par mail: ccas@ville-bellerive.com

Livraison des courses à domicile avec nos commerçants

Un partenariat public/privé a été mis en place avec le **SPAR situé 15 rue Adrien-Cavy** afin de proposer une livraison gratuite au domicile des Bellerivois. Cette livraison est prise en charge par les gérants et en cas de renfort par les services municipaux. Ce service concerne environ une trentaine de clients réguliers pour une quinzaine de livraison assurée par jour.

Commande des produits par téléphone au 04 70 58 17 95 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 15h à 19h | le samedi de 9h à 12h).

Comment se rendre utile?

Depuis le 19 mars 2020, des initiatives sont mises en place par la Ville de Bellerive afin de renforcer la solidarité auprès des personnes les plus fragilisées.

Mise en ligne d'une réserve citoyenne :

La Réserve citoyenne permet à la collectivité de faire appel plus facilement à des intervenants extérieurs pour les accompagner dans ses activités et services auprès de la population en cas de besoins. Ouverte à toutes les personnes majeures : bénévoles d'associations, jeunes, élus, retraités, salariés... la réserve citoyenne constitue une forme d'engagement individuel. Selon les situations d'urgence ou les besoins, elle sera activée sous l'autorité de la collectivité.

https://www.ville-bellerive-sur-allier.fr/covid-19-devenir-reserviste-citoyen/

Appel la fabrication de masques en tissu :

Cette initiative lancée le 19 mars répond à un besoin urgent de doter les personnes les plus vulnérables et de répondre aux besoins urgents observés sur le territoire, afin de faire face à certaines situations comme dans la chaîne alimentaire. Elle rejoint également le dispositif communautaire suite à l'appel lancé par la clinique La Pergola.

Une première collecte a eu lieu lundi 23 mars 2020. Parallèlement une distribution s'est organisée mardi 25 mars par les services municipaux auprès des commerçants bellerivois.

C'est aussi une façon, pendant cette période de confinement, où l'isolement est encore plus renforcé de se rendre utile.

Dotations de masques

La municipalité a décidé de distribuer son ancien stock de masques, acheté il y a quelques années pour affronter la grippe H1N1. Bien que périmés, et après avoir établi un recensement des besoins sur la commune, 1 000 masques ont été distribués vendredi 20 mars 2020 aux médecins et aux trois maisons de retraite de Bellerive. L'agglomération Vichy Communauté prend le relais afin de compléter au fur et à mesure les besoins de l'ensemble des maisons de retraite de l'agglomération, les associations d'aide à domicile...

Restons en contact

MAIRIE ET CCAS | Un service minimum est assuré au sein des services administratifs et techniques de la Mairie, joignables au 04 70 58 87 00 ou par mail : mairie@ville-bellerive.com.

En cas d'urgence uniquement, des rendez-vous pourront être pris auprès des services suivants :

- services population et cimetière
- Centre communal d'action sociale
- Prévention urbaine
- Services techniques

Une astreinte téléphonique au 04 70 58 87 00 est assurée par les élus, en dehors des plages horaires de fonctionnement des services.

AIDE A DOMICILE DES PERSONNES AGEES | astreinte téléphonique au 06 03 58 48 43

NUMERO VERT | 0800 70 99 99 | service gratuit | ouvert à l'ensemble des habitants de l'agglomération Vichy Communauté du lundi au samedi de 8h30 à 18h et le dimanche de 8h30 à 12h





Liens utiles:

https://www.ville-bellerive-sur-allier.fr/campagne-dinformation-sur-le-coronavirus/